

Bref

Acteurs et territoires de l'orientation scolaire

Un exemple aquitain

Les acteurs qui interviennent dans les choix d'orientation des élèves sont nombreux et variés. Professionnels et intervenants institutionnels au sein du système scolaire agissent ainsi aux côtés d'acteurs « profanes », aux premiers rangs desquels se trouve l'entourage des élèves. Leurs actions s'inscrivent dans un contexte territorial dont l'analyse permet de mieux comprendre les processus de choix ainsi que l'organisation du système. Le territoire peut s'imposer comme une contrainte freinant la mobilité de certains élèves et pénalisant leur niveau de qualification. Il pose également, sur un plan opérationnel pour les décideurs publics, la question des niveaux pertinents de coordination des acteurs. Une étude menée en Dordogne permet d'illustrer l'ensemble de ces thématiques.

Les rapports d'étude qui leur sont consacrés rappellent régulièrement que les pratiques concrètes d'orientation visent à faire coïncider demandes individuelles et contraintes émanant tant de l'offre de formation disponible que des possibilités d'insertion professionnelle. La tension qui en résulte ne relève pourtant pas de deux univers distincts. Elle découle d'une même réalité qui doit se comprendre en situation. Ainsi, pour échapper à une entrée focalisée sur les déterminismes sociaux ou sur le calcul stratégique des acteurs, l'étude présentée ici propose de déplacer l'analyse des choix d'orientation vers celle du contexte territorial dans lequel s'inscrivent ces choix. Le contexte territorial recouvre ici deux niveaux de pratiques et d'analyse. Le premier renvoie à l'identification et au rôle des acteurs concrets de l'orientation. Le second questionne le statut du territoire au regard des enjeux de pilotage politique de l'orientation. L'analyse du contexte territorial restituée ici provient d'une étude conduite sur les pratiques locales d'orientation dans trois zones d'emploi de Dordogne (cf. encadré méthodologique).

Différents types d'acteurs interviennent dans l'orientation des élèves. L'enquête menée auprès des jeunes périgourdins confirme sur cette question les résultats de travaux menés sur des échantillons plus larges. Le rôle des parents apparaît ainsi structurant dans l'aide aux choix d'orientation : ils sont cités par 63 % des élèves, loin devant les acteurs institutionnels. Ces derniers, professeurs principaux et CO-P (Conseillers d'orientation psychologues), sont mentionnés chacun par moins d'un tiers de l'échantillon, tout comme les amis des élèves. Ces chiffres sont à nuancer en distinguant la voie générale où l'entourage familial se révèle très structurant du choix des élèves (70,5 %) de la voie professionnelle où cette influence est plus faible (44 %).

L'orientation des élèves met donc en jeu l'influence de deux catégories d'acteurs : d'une part des intervenants professionnalisés et institutionnalisés, d'autre part des acteurs qui ne le sont pas et qu'on désignera par facilité de langage comme des acteurs profanes.

Le cercle des experts : un réseau lisible mais faiblement régulé

Au premier rang des professionnels, le réseau des centres d'information et d'orientation (CIO) assume, au sein et hors des établissements publics locaux d'enseignement, la fonction d'orientation des élèves. L'image du « conseiller d'orientation » s'impose à la fois comme un passage obligé de tout parcours scolaire dans le secondaire, et comme une ressource à laquelle les élèves peuvent avoir recours en dehors des moments de rencontre institués. Le réseau des CIO est inscrit dans un système d'acteurs situés à différents niveaux au sein de l'Éducation nationale. Mais, si cette organisation semble offrir une lisibilité satisfaisante, la faiblesse des liens hiérarchiques entre ces acteurs peut nuire à une régulation efficace de leur intervention.

Au niveau du rectorat, le chef du service académique d'information et d'orientation (CSAIO) a pour fonction de conseiller le recteur sur le sujet ainsi que d'animer le réseau des CIO de l'Académie. À ce titre, par exemple, il répartit les enveloppes budgétaires qui leur sont destinées sans pour autant exercer sur eux une autorité hiérarchique. Au niveau départemental, cette fonction de conseil et d'animation est relayée par l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation (IEN-IO). Ce dernier reste cependant sous l'autorité du recteur et est uniquement placé en ●●●

CIO • Centre d'information et d'orientation

CO-P • Conseiller d'orientation-psychologue

CSAIO • Chef du service académique d'information et d'orientation

IEN-IO • Inspecteur de l'Éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation

IA-DSDEN • Inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'Éducation nationale

Pour en savoir plus...

• *L'orientation des élèves. Comment concilier son caractère individuel et sa dimension sociale ?* F. Andréani et P. Lartigue, Paris, Armand Colin, 2006.

• *Les choix d'orientation à l'épreuve du temps* (Rapport pour la DGESCO), Y. Grelet, C. Romani et al., Net. Doc n° 42, Céreq, 2008. <http://www.cereq.fr/pdf/Net-Doc-42.pdf>

• *Orientation : la parole aux élèves*, T. Berthet (coord.), S. Dechezelles, R. Gouin, et V. Simon, NEF n° 34, Céreq, 2008.

• *Les acteurs locaux de l'orientation : un exemple aquitain*, T. Berthet (coord.), S. Dechezelles, R. Gouin, et V. Simon, NEF n° 35, Céreq, 2008.

• *Le fonctionnement des services d'information et d'orientation*, Rapport conjoint IGEN-IGAENR, octobre 2005, <http://media.education.gouv.fr/file/97/5/5975.pdf>

• « Les jeunes dans l'espace rural : une entrée précoce sur le marché du travail ou une migration probable », J.-J. Arrighi, *Formation Emploi*, n° 87, juillet 2004.

... résidence auprès de l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'Éducation nationale (IA-DSDEN). L'IEN-IO n'est pas sous la tutelle du CSAIO et n'exerce pas davantage de pouvoir hiérarchique sur les CIO et leurs agents ; il n'a pas pour mission de les inspecter. Il contribue à l'animation de ce réseau par des tâches d'expertise, de formation et de conseil technique. Enfin, les CO-P sont fonctionnellement rattachés aux CIO mais ils ne sont pas sous l'autorité hiérarchique de leurs directeurs.

Cette opacité relative dans la chaîne de commandement des services de l'orientation laisse à ses acteurs locaux une marge de manœuvre exploitable dans les interstices de l'autorité. Pour l'IEN-IO tout d'abord, les tutelles hiérarchiques et fonctionnelles du recteur, du CSAIO et de l'inspecteur d'académie permettent de dégager des marges de négociation. Mais la plus grande latitude d'action est sans doute celle des CO-P. En effet, leur action n'est contrôlée ni par les IEN-IO, ni par les directeurs de CIO, en dehors d'une procédure d'évaluation de nature purement administrative. Du coup, ils bénéficient d'une liberté d'action très large dans l'exercice de leur mission, par ailleurs définie de manière très souple dans les différents textes officiels relatifs à leur fonction. Le décret du 23 mai 2006 prévoit ainsi que les CO-P contribuent à aider l'élève à mener le « processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation et d'insertion sociale » sans que cette contribution ne soit explicitement définie et que les méthodes d'intervention ne soient imposées.

De manière complémentaire à celle des CO-P, d'autres acteurs institutionnels interviennent sur l'orientation des élèves. Il s'agit des enseignants, et notamment des professeurs principaux, ainsi que des chefs d'établissements. Ces derniers impulsent un cadrage de l'orientation et de l'affectation des élèves via les stratégies d'établissement qu'ils conduisent en cohérence avec les

politiques académiques, en régulant par exemple les taux de passage vers certaines filières ou niveaux de formation. Ils sont statutairement décisionnaires en matière d'orientation.

De leur côté, les professeurs principaux sont investis de cette fonction en cohérence avec la stratégie locale de leur établissement. La confiance que leur témoigne le proviseur ou le principal est un facteur de légitimation important dans la relation avec les familles. C'est en effet dans un lien privilégié, de premier rang, avec les familles et les élèves que se construit la relation avec l'équipe pédagogique en matière d'orientation. Les professeurs principaux sont une porte d'entrée incontournable sur le système éducatif et ses filières pour les jeunes et leur famille. La relation apparaît néanmoins dépendante d'effets de taille. Dans les petits établissements, la proximité est plus évidente et facilite les interactions entre enseignants et familles. L'action des professeurs principaux ne se fait pas dans un vide institutionnel. Une circulaire de 1993 sur le rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées définit leurs missions en matière d'orientation. Les établissements rencontrés étayaient également cette fonction par des actions de formation continue qui contribuent à professionnaliser les enseignants comme opérateurs de l'orientation des élèves. Ils s'inscrivent de la sorte, aux côtés des CO-P et des chefs d'établissements, dans un premier rang de professionnels des pratiques d'orientation ce qui, d'une certaine manière, contribue à brouiller l'image d'opérateur institué du conseiller d'orientation.

Aux côtés de l'entourage des élèves, le rôle des CO-P et des professeurs principaux est confirmé par l'enquête. Ces derniers apparaissent structurants dans les choix d'orientation, notamment pour les élèves de la voie professionnelle où presque une fille sur deux juge leur apport déterminant. Concernant les CO-P, les résultats locaux sont cohérents avec ceux d'une enquête nationale conduite par le Céreq

Méthodologie

Ces observations sont issues d'un rapport d'études sur les pratiques d'orientation en Dordogne réalisé par le centre associé bordelais du Céreq avec le soutien de la direction de l'éducation du conseil régional d'Aquitaine et le concours du rectorat de Bordeaux. Cette enquête visait à saisir les pratiques concrètes d'orientation scolaire. Elle a été conduite en 2007-2008 dans trois zones d'emploi de Dordogne : Bergerac, Terrasson, Sarlat. Elle s'est appuyée en premier lieu sur la passation d'un questionnaire auprès des élèves d'une série d'établissements : deux collèges, un lycée d'enseignement général et technologique, un lycée polyvalent, un lycée professionnel, un lycée professionnel agricole, une maison familiale rurale et un centre de formation d'apprentis. Au total, 353 questionnaires ont été exploités.

Cette interrogation a ensuite été complétée par des entretiens semi-directifs conduits dans chaque établissement auprès d'une série d'acteurs (responsables, professeurs principaux, animateurs de CDI, CO-P) et dans l'environnement de l'établissement (agence locale pour l'emploi, mission locale, bureau information jeunesse, espaces Économie-Emploi, CIO). Enfin, une série d'entretiens a été conduite aux niveaux départemental (IEN-IO) et régional (rectorat, conseil régional, DRTEFP, coordination régionale des missions locales). Au total, 52 entretiens ont été réalisés. Le rapport d'étude de cette enquête est consultable en ligne sur le site du Céreq : <http://www.cereq.fr/pdf/Net-Doc-41.pdf>

CDI : Centre de documentation et d'information.

DRTEFP : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

pour la DGESCO (voir note en marge de cette même page). 28% des élèves interrogés dans ce cadre estiment avoir été aidés par leur conseiller d'orientation. Dans un contexte marqué par la pénurie des recrutements – en Dordogne, un tiers des CO-P sont contractuels – le discours sur leur inutilité semble donc devoir être relativisé, au moins du point de vue des élèves.

L'importance des acteurs profanes

À côté de ce premier cercle expert et décisionnaire, un second rang d'acteurs profanes intervient dans les choix d'orientation des jeunes. Il est constitué principalement de leur entourage familial, amical et relationnel, et d'un certain nombre d'acteurs « invisibles ».

L'entourage des élèves constitue un premier ensemble décisif. Les familles jouent en effet un rôle central dans l'élaboration des choix d'orientation, notamment en cas de contestation de la décision des établissements. Leur importance est fortement corroborée par les élèves dans leur réponse au questionnaire diffusé dans le cadre de cette enquête. Si les parents et les amis constituent une source d'influence majeure sur les choix d'orientation, ces derniers restent propres aux élèves qui ne visent pas à reproduire *stricto sensu* les choix professionnels ou scolaires de leur entourage. L'idée d'un mimétisme familial ou générationnel semble ainsi devoir être remise en cause.

Trois types d'acteurs inattendus ou « invisibles » dans le système ont émergé de l'enquête en Dordogne. Les premiers, les délégués de parents, sont des figures officiellement associées à un moment-clé de l'orientation en milieu scolaire. Ces acteurs, investis de la médiation des dossiers individuels des élèves dans les conseils de classe, n'ont cependant pas été mentionnés dans les phases d'entretiens consacrées au rôle des conseils de classe et aux procédures d'appel. Le deuxième cas est différent et très localisé. À l'inverse, c'est un acteur qui n'est pas identifié *a priori* comme ayant un rôle à jouer en matière d'orientation mais qui est pourtant régulièrement évoqué dans les entretiens. Il s'agit du Rotary Club et de son *Carrefour des métiers et des formations*, mentionnés par des interlocuteurs au sein et hors de l'Éducation nationale comme un acteur et un moment important en matière d'orientation dans la région de Bergerac. Enfin, le rôle des anciens élèves mobilisés par leurs établissements d'origine émerge clairement. Leur parole, du fait de la proximité générationnelle, porte en effet auprès des élèves. En dépit de leur rôle, l'ensemble de ces interventions d'acteurs invisibles est aujourd'hui faiblement institutionnalisé et structuré.

Un constat s'impose enfin : les acteurs les moins dotés de ressources en termes de connaissance et d'information sur les métiers, les filières de formation, l'insertion professionnelle et le travail

d'aide aux choix d'orientation sont les plus déterminants dans le choix des élèves. Ces acteurs sont centraux d'un point de vue réel mais marginaux d'un point de vue institutionnel. Ils sont effectivement porteurs d'un savoir profane sur la relation formation-emploi qui s'avère très fortement sensible, comme tout savoir profane, aux représentations de sens commun (cf. encadré).

Le territoire comme contrainte à la mobilité ?

Dans sa dimension géographique ou comme cadre des interactions sociales, le territoire génère des ressources, des opportunités et des contraintes sur les choix et actions d'orientation. Ceci questionne les rapports entre mobilité et proximité d'une part, le niveau pertinent de l'action publique d'autre part.

Aux côtés de la performance scolaire, la contrainte territoriale est ainsi l'une des dimensions qui influent fortement sur l'action des services d'orientation. Les personnes les plus mobiles bénéficient réellement de conseil tandis que les moins mobiles et les moins performantes scolairement font plutôt l'objet d'une intervention d'une autre nature. Elles sont amenées à choisir une formation ou un métier vers lesquels spontanément elles ne seraient pas allées. Pour l'ensemble des acteurs interrogés, les choix d'orientation sont situés géographiquement et la question de la mobilité recouvre aussi une réalité économique, où l'immobilité et faiblesse des ressources financières des jeunes sont corrélées.

Faible mobilité et faible niveau de qualification sont également liés. La contrainte territoriale génère des choix par défaut et compromet les intérêts ou les aptitudes individuelles. Les élèves de seconde orienteront ainsi plus facilement leur choix vers une première présente au sein de leur établissement. Pour beaucoup, l'orientation se pose plus en termes de « partir ou rester » qu'en termes de choix de filières. En Dordogne, l'offre limitée de types de baccalauréats disponibles en lycée de secteur et de formations supérieures contraignent fortement les choix et conduisent les personnes les moins mobiles à une plus faible qualification.

Ainsi, l'offre de formation disponible localement peut peser lourdement sur les niveaux de qualification. Pour autant, et contrairement à une idée reçue très présente dans les représentations locales et régionales, l'hypothèse d'une préférence marquée pour la proximité dans les

Un monde en représentations

Les idées toutes faites sur l'orientation scolaire sont nombreuses. Le recueil et la confrontation de la parole des élèves d'une part, de celle de différentes catégories d'acteurs de l'enseignement, de l'orientation et de l'activité économique locale d'autre part, permettent de se pencher sur les opinions qui structurent les représentations sur ce sujet. Des oppositions assez importantes sont mises à jour entre l'opinion des « adultes », les préjugés les plus courants relevés dans leurs discours, et la vision que se font les élèves du rôle, de l'importance et des modalités de l'orientation. Les principales tensions dans les débats et les pratiques en sont ainsi en partie éclairées. Les représentations agissent sur le comportement de tous les acteurs concernés par l'orientation et une telle approche complète l'analyse du système et de sa régulation. Elle est plus particulièrement traitée dans la NEF n° 34 *Orientation : la parole aux élèves*. (cf. *Pour en savoir plus...*)

Le Céreq et les centres associés pour les régions Aquitaine, Rhône-Alpes et Basse Normandie ont réalisé une étude sur les choix d'orientation, financée principalement par la direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO). Le rapport de cette étude est consultable en ligne sur le site du Céreq : <http://www.cereq.fr/pdf/Net-Doc-42.pdf>

choix d'orientation des élèves périgourdins ne se vérifie pas dans les réponses au questionnaire. Travailler sans changer de région est la dernière des attentes que les élèves formulent à propos du métier qu'ils souhaitent exercer. De plus, lorsqu'on s'intéresse aux élèves qui ne souhaitent pas poursuivre leurs études, on constate qu'ils ne sont que 20 % à arrêter après l'obtention du diplôme préparé parce que la poursuite d'études les obligerait à déménager. Au regard des exigences du marché du travail, un risque accru de vulnérabilité touche néanmoins les moins qualifiés. Privilégier la logique de proximité dans l'orientation n'est pas sans risque mais reste l'attitude dominante de ses acteurs, alors que les élèves affirment y être peu sensibles. Mais le territoire n'est pas uniquement l'espace dans lequel s'organisent les mobilités. S'y pose également la question du niveau d'intervention pour les décideurs publics.

Existe-t-il un niveau pertinent de régulation du système d'orientation ?

Pour étudier et comprendre les processus concrets d'orientation, l'établissement apparaît bien comme le niveau pertinent. L'action publique ne doit pas pour autant se penser à ce seul niveau car le bon palier pour l'analyse n'est pas nécessairement celui de l'action et de la décision publique. Un tel niveau n'existe d'ailleurs probablement pas. En effet, définir un et un seul niveau optimal pour coordonner tous les acteurs opérationnels d'une politique publique de l'orientation ne peut que déboucher sur une double impasse. D'une part, les coordinations efficaces observées à un endroit relèvent d'une alchimie territoriale à chaque fois singulière et non reproductible ailleurs. D'autre part, le développement de politiques multi niveaux rend de toute manière illusoire la recherche d'un niveau unique de coordination. Dans le champ de l'orientation, les opérateurs et décideurs sont en effet diversifiés, les organisations territoriales complexes et les tâches de coordination sont donc primordiales. L'établissement ne saurait à lui seul constituer le lieu où pourraient converger toutes les interactions nécessaires à la coordination d'un ensemble aussi complexe et sédimenté d'acteurs.

Le tableau présenté ci-dessus propose d'ordonner les niveaux pertinents d'intervention par rapport aux types de coordination envisagés dans et au-delà de la formation initiale.

L'établissement apparaît nettement comme l'échelon adéquat pour coordonner en interne l'orientation scolaire auprès des élèves. Sont concernés la direction d'établissement, l'équipe pédagogique, le CO-P ou la personne ressource en orientation, et la documentation. Se positionner au niveau du bassin d'éducation permet ensuite de structurer les partenariats entre éta-

Niveau territorial d'intervention	Type de coordination	Champ concerné
Établissement	Coordination pédagogique au sein de l'établissement	Orientation scolaire interne à l'établissement et vers les filières qui y sont développées
Bassin d'éducation (Zone d'animation pédagogique en Aquitaine)	Coordination pédagogique entre établissements d'enseignement au sein et hors de l'Éducation nationale	Orientation scolaire interne et en direction des autres établissements d'enseignement de la zone, intervention sur le décrochage scolaire
Zone d'emploi	Coordination stratégique des établissements avec l'environnement économique et liée à l'orientation postsecondaire	Orientation scolaire et postsecondaire des jeunes
Région	Coordination politique <ul style="list-style-type: none"> entre les réseaux d'orientation entre politiques d'orientation et autres politiques publiques (développement économique, insertion, éducation, formation professionnelle, emploi) 	Orientation tout au long de la vie

blissements d'enseignement d'un même secteur. L'existence d'une coordination stratégique avec l'environnement au niveau de la zone d'emploi ne postule pas une adéquation nécessaire entre formation et emploi, qui fonderait sur les besoins identifiés en main-d'œuvre la structure de l'offre locale de formation et guiderait vers elle les individus de manière prescriptive. Ce palier territorial doit cependant être identifié car il est commun aux acteurs de l'orientation postsecondaire, de type mission locale ou ANPE, aux acteurs économiques, ainsi qu'aux producteurs d'information et de connaissance statistiques. Enfin, le niveau régional apparaît à bien des égards comme un échelon stratégique qui se renforce au gré des phases de déconcentration et de décentralisation de l'action publique. C'est à ce stade que la coordination des grands décideurs publics régionaux peut s'établir, c'est là aussi que la coordination entre formations secondaires et supérieures a vocation à se structurer dans le contexte inédit issu des lois de décentralisation et des lois récentes sur l'enseignement supérieur.

Ainsi, la décomposition par niveau et par objectif des divers types de coordination envisageables autour de la thématique de l'orientation tout au long de la vie invite à sortir de l'impasse consistant à rechercher LE niveau pertinent de coordination d'un système fragmenté. Cette composition multi niveaux permet aussi d'envisager un assemblage cohérent de partenariats locaux et régionaux nécessaires pour introduire la fluidité requise par une politique publique d'orientation tout au long de la vie. Elle reste encore très largement à construire.

Thierry Berthet (CNRS, université de Bordeaux), Stéphanie Dechezelles, Rodolphe Gouin, Véronique Simon (Centre associé pour la région Aquitaine)



*Brèves du Céreq,
la nouvelle lettre
d'information
électronique mensuelle.
Consultation et
abonnement : [http://
www.cereq.fr/newsletter](http://www.cereq.fr/newsletter)*

ISSN - 0758 1858

Céreq

Direction de la publication : Michel Quéré. Rédaction : Elsa Personnaz. Commission paritaire n° 1063 ADEP. Reproduction autorisée à condition expresse de mentionner la source. Dépôt légal n° 49-459.

Centre d'études et de recherches sur les qualifications

10, place de la Joliette,
BP 21321,
13567 Marseille cedex 02.
Tél. 04 91 13 28 28.
Fax 04 91 13 28 80.

www.cereq.fr

Imprimé par le Céreq

Publication gratuite